

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

21

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT SIX JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt juin, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ et MM. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mylène FORESTIER a donné procuration à Mme Charles.
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz
Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Gelis
M. Marc BERTON a donné pouvoir à M. Recoque.
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Petit
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance Mme Monique PETIT

N° 2023-044

Acquisition de parcelles
en alignement de voirie –
Route de la Poudrerie à
Verthier

LE MAIRE EXPOSE

Par courrier en date du 04 novembre 2014, la société European Homes, dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire pour la réalisation de l'opération de Bellanse a pris l'engagement à l'issue des travaux de réalisation de rétrocéder une bande de terrain le long de la route de la Poudrerie. Cette bande de terrain est composée des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172.

Cette rétrocession permet l'élargissement de la route de la Poudrerie conformément à la réserve n°2, inscrite au PLU à l'époque afin de sécuriser le carrefour.

Les travaux de réalisation du projet immobilier de Bellanse arrivant à terme le notaire d'European Homes sollicite la Commune afin qu'elle confirme son accord sur l'acquisition des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 pour l'euro symbolique.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE****DECIDE, à la majorité : 15 voix contre – 0 abstention – 11 voix pour.**

DE NE PAS DONNER suite à la proposition d'acquisition à l'euro symbolique des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 situées route de la poudrerie à Verthier.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire,
Mme Monique PETIT

Le Maire,
Michel COUTIN,


